

# CONCOURS PHOTO DE L'ÉTÉ

21 juin - 21 septembre 2026

## RÈGLEMENT

L'ASCE 34 organise un concours photo gratuit, ouvert à ses adhérents et à leurs ayant-droits. Ce concours a pour but de valoriser la créativité des adhérents de l'ASCE 34 et de partager durant l'été vos images de vacances (ou pas !).

### 1 – THÈMES DU CONCOURS

Les photos porteront sur trois thèmes distincts :

- Paysage ou monument (la photo classique des vacances) ;
- Tradition locale (spécialités, métiers locaux, coutumes, foires, arts, ...) ;
- Insolite (photo avec vous dans une pose ou un endroit insolite - libre court à votre imagination).

### 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de tout âge, à jour de sa cotisation 2026 à l'ASCE34 (adhérent et ayant-droit).

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera exigée.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamations quant aux résultats.

### 3 – DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 21 juin au 21 septembre 2026, minuit.

### 4 – MODALITÉS ET PARTICIPATION

Les photographies doivent être prises par le participant lui-même, durant la période du concours.

Les photos seront libres de droit et propriété de l'ASCE 34. Toutefois, le nom du photographe sera mentionné en cas d'utilisation par l'ASCE 34.

Chaque participant pourra présenter 1 photo par thème maximum, en couleur ou en noir et blanc.

La photo ne doit pas faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel ou d'une intelligence artificielle.

Les photos devront être envoyées par mail à l'adresse suivante : [asce-34@i-carre.net](mailto:asce-34@i-carre.net) au format numérique.

Les photos seront renommées sous la forme (Nom / Prénom / Titre) avant envoi, accompagnées du bulletin d'inscription (voir annexe) et de l'autorisation parentale pour les mineurs (voir annexe).

Chaque participant pourra accompagner sa photographie d'un court texte expliquant les raisons du choix de cette photographie ainsi que les émotions, idées ou inspirations qu'elle souhaite transmettre.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce

que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de l'association.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation écrite au préalable des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation desdites photos.

## 5 – JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photos seront mises en ligne anonymement à compter du 1er octobre 2026.

Les adhérents de l'ASCE 34 pourront consulter ces photos et seront appelés à voter pour leur photographie préférée, dans chaque thème.

Les votes seront ouverts du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 2026.

Pour chacun des trois thèmes, les photographies ayant reçu le plus de votes seront désignées gagnantes :

- une photo gagnante pour le thème « paysage ou monument » ;
- une photo gagnante pour le thème « tradition locale » ;
- une photo gagnante pour le thème « insolite ».

A l'issue de cette période, si le nombre de votants est inférieur au nombre de participants, l'ASCE constituera un jury formé par 5 bénévoles issus de son comité directeur. Ce jury sélectionnera les photographies gagnantes en fonction de 4 critères :

- L'originalité ;
- Le respect du thème ;
- La qualité esthétique ;
- La composition.

Les organisateurs se réservent le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une candidature, s'il apparaissait que des fraudes soient intervenues ou si celle-ci ne respectait pas l'esprit du concours. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel.

## 6 – LOTS POUR LES GAGNANTS

Les photographes des trois photos gagnantes recevront chacun un bon d'achat d'une valeur de 30€ à valoir sur le site Photoweb.fr.

Les lots ne pourront donner lieu à aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

## 7 – CONTACT

Pour toutes questions relatives au règlement, les participants pourront adresser leurs demandes à l'adresse mail suivante : [asce-34@i-carre.net](mailto:asce-34@i-carre.net)

## BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM : .....

PRÉNOM : .....

NUMÉRO D'ADHÉRENT ASCE 34 : .....

ADRESSE COURRIEL.....@.....

La participation peut se limiter à un seul thème.

PHOTO THÈME 1 : LIEU DE LA PRISE DE VUE : .....

TITRE DE LA PHOTO 1 : .....

Texte explicatif (facultatif) : .....

.....

.....

PHOTO THÈME 2 : LIEU DE LA PRISE DE VUE : .....

TITRE DE LA PHOTO 2 : .....

Texte explicatif (facultatif) : .....

.....

.....

PHOTO THÈME 3 : LIEU DE LA PRISE DE VUE : .....

TITRE DE LA PHOTO 3 : .....

Texte explicatif (facultatif) : .....

.....

.....

Je soussigné(e).....

- Souhaite participer au concours photo organisé par l'ASCE 34 ;
- Déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions ;
- Autorise l'ASCE 34 à utiliser mes photographies pour tout support de communication ou toute exposition ;
- En cas de sélection autorise que mon nom apparaisse sur la photographie

Fait à ....., le : .....

Signature du participant :

Bulletin à retourner par mail, avec le bulletin d'inscription, et la/les photos à l'adresse suivante :  
asce-34@i-carre.net

**jusqu'au 21 septembre 2026**

AUTORISATION PARENTALE  
(POUR LES PARTICIPANTS MINEURS UNIQUEMENT)

Je soussigné(e).....

Demeurant à .....

En ma qualité de mère / père/ tuteur légal, autorise mon fils / ma fille (rayer la mention inutile).

Nom : .....

Prénom : .....

à participer au concours photo organisé par l'ASCE 34.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo, téléchargeable sur le site de l'ASCE 34 : <https://www.fnasce.org/asce-34-r169.html>

Fait à ....., le : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » par la personne responsable du mineur :

Autorisation à retourner par mail, avec le bulletin d'inscription, et la/les photos à l'adresse  
suivante :

asce-34@i-carre.net

**jusqu'au 21 septembre 2026**